



PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 22 SEPTEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2021

DATE D’AFFICHAGE :

PRESENTS : M. Patrick POCHON Maire, M. René MOULIN, Mme Françoise GREHIER, Mme Nathalie BIEL adjoints –, M. Christian CAME, Mme Florence MILLET, M. Stéphane CHOULER, M. Bruno ROUSSEREAU, M. Florent VOULOIR

ABSENTS EXCUSES : M. Sylvain BOUILLON, Mme Emmanuelle LEDENT

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence MILLET

ORDRE DU JOUR : Urbanisme - Décision modificative budgétaire concernant l’intégration des frais d’études (travaux de réfection des trottoirs) au compte définitif 2128 sur l’exercice 2019 - Délibération relative à l’institution et à l’ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses - Décision modificative budgétaire visant à alimenter le compte 6817 d’un montant correspondant au stock de provisions à constituer concernant les créances douteuses - Délibération autorisant le Maire à signer la Convention Territoriale Globale - Délibération approuvant l’adhésion de nouvelles communes au SDESM - Délibération autorisant la demande de subvention pour la première phase des travaux de restauration de l’Eglise Saint-Martin auprès de l’État (DSIL) suite à la notification préfectorale - Questions diverses.

L’Ordre du jour est modifié ; M. le Maire demande au conseil l’autorisation d’ajouter à l’ordre du jour la délibération portant sur la modification des statuts du SDESM. Cette modification est approuvée à l’unanimité.

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2021 est adopté à l’unanimité.

1) URBANISME

Le 09/09/2021 -- **Madame Diane FOLLIET** : 11 rue de la Libération – Dépôt d’une déclaration préalable de travaux pour le piquetage de l’enduit crépis afin de rendre apparentes les pierres et réalisation des peintures des bâtis des fenêtres+fenêtres+volets (façade nord), couleur à définir selon la charte du PNRGF. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 11 septembre 2021. Autorisation de travaux délivrée le 14 septembre 2021.

Le 09/09/2021 – **Transition France Energie pour Madame KABOU** : 10 rue des vignes – Dépôt d’une déclaration préalable de travaux pour l’installation de 12 panneaux photovoltaïques de 1.00mx1.65m sur la toiture, orientation ouest. Avis favorable de la commission d’urbanisme du 11 septembre 2021. Autorisation de travaux délivrée le 14 septembre 2021.

Le 17/09/2021 – **Monsieur Mustapha ZAGGABI** : 5 chemin de Buthiers – Dépôt d'une demande de permis de construire pour un garage avec une façade en parpaing finition enduit gratté, les autres façades seront en bois finition bardage naturel. La porte de garage sera en bois et la partie haute vitrée. Des châssis vitrés seront installés sur les façades nord, sud et ouest.

2) DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE CONCERNANT L'INTEGRATION DES FRAIS D'ETUDES (TRAVAUX DE CHEMINEMENT PIETONNIER) AU COMPTE DEFINITIF 2151.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des frais d'études liés aux travaux de réfection des trottoirs avaient été imputés au compte 2031 sur l'exercice 2019. Les travaux étant terminés depuis le 26 janvier 2021, date de la levée des réserves, les frais doivent être transférés vers un compte d'immobilisation définitif correspondant à ces travaux. Les comptes 2031 et 2033 ne sont pas éligibles au FCTVA, par contre les comptes 21 et 23 le sont.

D'autre part, les travaux de cheminement piétonnier ont été imputés à tort au compte 2128 au lieu de 2151. Il convient donc de transférer les mandats liés à ces travaux du compte 2128 au compte 2151.

Les frais d'études devront donc être transférés par la suite du compte 2031 au compte d'immobilisation définitif 2151.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, autorisent

- le transfert des mandats concernant les travaux de réfection des trottoirs du compte 2128 au compte 2151,
- le transfert des frais d'études du compte 2031 au compte 2128.

3) DELIBERATION RELATIVE A L'INSTITUTION ET A L'AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le "provisionnement" des créances douteuses qui est un vrai sujet de fiabilisation des comptes car assez peu de collectivités le pratiquent à ce jour. Pourtant, cette procédure permet d'améliorer sensiblement la sincérité et la fiabilité des comptes en constituant une provision pour couvrir le risque financier relatif aux créances dont le recouvrement est fortement compromis, malgré toutes les diligences menées par la trésorerie/SGC (une créance impayée ne donne pas lieu à l'encaissement effectif de la recette titrée par la collectivité). Cette provision permet également d'admettre plus facilement en non-valeur les créances impayées car la reprise de provision neutralise l'impact de la charge sur le compte de résultat. Ce "provisionnement" des risques est pratiqué de longue date dans le secteur privé.

Pour une meilleure fiabilité des comptes, il devient obligatoire en 2021, pour les collectivités qui ont des restes à recouvrer, de constater une provision pour couvrir le risque de dépréciation des actifs circulants.

La méthode statistique des experts comptables validée par le comité national de fiabilité des comptes locaux est proposée par la perception afin de calculer le montant de la provision à constater et est la suivante :

Montant de la provision à constater sur une situation au 31.12.N, en fonction d'un taux de non recouvrement sur :

les restes à recouvrer de l'exercice N-1 = 25% (2020)

les restes à recouvrer de l'exercice N-2 = 50% (2019)

les restes à recouvrer de l'exercice N-3 = 75% (2018)

les restes à recouvrer des exercices N-4 et antérieurs = 100% (2017 et antérieures)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorisent l'institution du compte 6817
- acceptent d'utiliser la méthode des experts comptables afin de calculer le montant de la provision à constater.

4) DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE VISANT A ALIMENTER LE COMPTE 6817 D'UN MONTANT CORRESPONDANT AU STOCK DE PROVISIONS A CONSTITUER CONCERNANT LES CREANCES DOUTEUSES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient donc de prendre une décision modificative afin de prévoir un crédit budgétaire à cet effet au chapitre 68 pour abonder l'article 6817 "dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants".

Ce compte 6817 pourra être alimenté à partir du compte « Dépenses imprévues » du chapitre 022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorisent l'abondement du compte 6817 du montant de la provision à partir du compte « Dépenses imprévues » du chapitre 022.

5) DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La convention territoriale globale (CTG) correspond à une démarche partenariale engagée par la CAF depuis 2009. Elle se substitue au CEJ (Contrat enfance jeunesse) depuis 2020 et se caractérise par la mise en place d'un nouveau socle de relation contractuelle avec les Collectivités locales en privilégiant le périmètre des Epci.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est donc nécessaire que cette convention soit signée par l'ensemble des communes et notamment celles organisatrice d'un dispositif contractualisé avec la Caf pour assurer la continuité de l'aide financière prévue par ces CEJ.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorisent le Maire à signer la convention territoriale globale,
- à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.

6) DELIBERATION APPROUVANT L'ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES AU SDESM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver de nouvelles adhésions et la modification du périmètre du SDESM qui en découle par l'arrivée des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes. Les collectivités membres doivent également autoriser Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuvent les nouvelles adhésions et la modification du périmètre du SDESM qui en découle,
- autorisent Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

7) DELIBERATION APPROUVANT LES NOUVEAUX STATUTS DU SDESM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver les modifications des statuts du SDESM.

Monsieur le Maire expose les différentes modifications ayant pour objet les compétences à la carte et leurs modalités d'application.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuvent les nouveaux statuts du SDESM,
- autorisent Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin qu'il soit pris acte, par arrêté inter préfectoral, des nouveaux statuts du SDESM.

8) DELIBERATION AUTORISANT LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PREMIERE PHASE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-MARTIN AUPRES DE L'ÉTAT (DSIL) SUITE A LA NOTIFICATION PREFECTORALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la notification préfectorale, il convient de redéposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du plan de relance (DSIL) pour la première phase des travaux de restauration de l'église Saint-Martin.

Monsieur le Maire confirme que suite à un entretien avec Monsieur Le Préfet, il a été convenu de déposer ce dossier en octobre. Cette demande de subvention dans le cadre du plan de relance ouvre à 20% supplémentaire le financement de la rénovation de l'église.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité autorisent Monsieur le Maire à redéposer un dossier de demande de subvention dans le cadre du plan de relance (DSIL).

9) QUESTIONS DIVERSES

-Antenne téléphonie à Boissy-aux-Cailles

Monsieur le Maire expose les difficultés pour trouver le site pour l'implantation de l'antenne dans le cadre du plan New Deal.

C'est seulement en juillet dernier que la Société Circet nous a informés

-qu'elle ignorait la présence de l'antenne Orange à Boissy

-que l'emplacement vers le château d'eau nécessiterai une antenne de 40 mètres ! Cette solution n'est pas acceptable.

Une dernière proposition a été envisagée et soumise à Circet pour l'implantation à côté du bâtiment de voirie d'un mas du même type que celui d'Orange ne dépassant pas une quinzaine de mètres. Ce projet sera, s'il est possible techniquement, soumis à ABF.

-Point sur l'Eglise

Une réunion a eu lieu mardi 21 septembre avec le Cabinet TRUBERT pour établir le calendrier :

Le cabinet TRUBERT va nous proposer le cahier des charges en octobre.

Les appels d'offres par lots seront lancés fin octobre avec une réponse des entreprises pour fin novembre.

Le choix des entreprises retenues devra être fait pour la fin d'année.

Le début des travaux de la première phase est prévu pour mars 2022.

-Demande exceptionnelle de subvention de l'association de la sauvegarde de l'Eglise Saint Martin.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande exceptionnelle de subvention déposée par l'association de la sauvegarde de l'Eglise Saint Martin. Dans le cadre des journées du patrimoine l'association organise deux représentations sur l'histoire de Boissy au fil des siècles avec la participation de la Compagnie Orphée pour un cout de 1500€ et demande de l'aider à la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 8 voix contre et 1 abstention, se prononce contre le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association de la Sauvegarde de l'Eglise Saint Martin.

-Aménagement du jardin de la mairie

Afin de sécuriser les accès aux terrasses du jardin de la Mairie, le Maire propose la réalisation de 2 escaliers supplémentaires et d'équiper les 4 de rampes.

Un devis a été demandé à Monsieur Luc JOLLY, gérant de l'entreprise Abcisse Creation , située à Boissy.

-Enregistreurs SDESM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la campagne 2021/2022 de pose d'enregistreurs de tension aux domiciles d'usagers afin de vérifier la qualité de desserte électrique et de planifier d'éventuels travaux de renforcement du réseau.

Messieurs CAME, ROUSSEREAU et CHOULER se portent volontaires et acceptent la pose d'enregistreurs à leurs domiciles.

-Boîte aux lettres de la Poste à Mainbervilliers

Suite à l'enlèvement de la boîte aux lettres de la poste à Mainbervilliers, une demande va être adressée à la Poste afin d'installer une nouvelle boîte aux lettres sur un poteau sur la place de Mainbervilliers à proximité de l'armoire électrique.

La question de l'installation d'une poubelle sur cette même place est alors évoquée et après réflexion l'ensemble du Conseil Municipal s'y oppose.

-Association art et corps

Madame Françoise GREHIER expose la demande faite par l'association « Art et corps » qui a son siège à Le Vaudoué pour donner des cours de danse contemporaine associée au développement personnel et au bien-être tous les jeudis soir de 19h30 à 21h00 dans la salle de Boissy-aux-Cailles.

Le Conseil municipal a émis un avis favorable.

Une convention sera signée avec le Maire pour établir les conditions d'occupation de la salle des fêtes.

-Noël des enfants

Cette année la date du **samedi 11 décembre** est retenue pour le Noël des enfants.

-Exposition (Mme BRESCHAND)

Monsieur le Maire fait part de la demande de la famille de Madame BRESCHAND, qui souhaite organiser dans la salle des fêtes une exposition de ses œuvres à l'occasion de ses 90 ans.

Cette exposition sera l'occasion d'honorer une habitante de Boissy, de faire connaître son talent de peintre et de créer une animation culturelle dans notre village.

La date sera choisie avec la famille de Madame BRESCHAND.

Le Conseil municipal a émis un avis favorable.

Question de Monsieur Stéphane CHOULER concernant les transports scolaires et s'interroge sur la suppression d'un bus le mercredi à 16h30 au départ de la gare routière de la Faisanderie.

Le Maire interrogera la vice présidente de la CAPF chargée des transports.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.



Le Maire,
Patrick POCHON